

# LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR.

MARQUE & Co., Éditeurs-Propriétaires.

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1884.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIEU.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
18 septembre 1884.

## Un drame de famille

Le commissaire était assez embarrassé, et lui aussi regarda monsieur Broussel, dont l'air grave et l'attitude calme commandaient la déférence.

— Monsieur le commissaire de police, dit alors monsieur Broussel, qui était resté debout, appuyé contre le marbre de la cheminée, permettez-moi de prendre la parole en faveur de cette malheureuse enfant. Evidemment, il y a un mystère dans son existence; elle cache un secret: mais, est-il donc si nécessaire de le connaître? Il y a des secrets, monsieur, que la justice elle-même doit savoir respecter. Cette pauvre fille, désespérée comme elle vous l'a dit, a tenté de se suicider; elle vous a promis de ne plus recommencer; pourquoi exigez-vous davantage?

Je sais comme vous, monsieur le commissaire, qu'il y a souvent des apparences trompeuses et qu'il ne faut pas avoir toujours trop de confiance. Mais il suffit d'examiner un instant cette malheureuse enfant et de lire dans ses yeux, qui sont comme le miroir de son âme, pour sentir qu'elle ne doit pas être soupçonnée, pour être convaincu que, en dehors de son acte de désespoir, elle n'a jamais commis une mauvaise action.

Monsieur le commissaire de police, je réponds de cette jeune fille.

— Vous n'êtes pas son parent, monsieur.

— Il importe peu, du moment que je donne satisfaction à vos scrupules de magistrat. Cette jeune fille est ici sous ma protection et je me déclare son protecteur et son ami.

— C'est très bien, monsieur, mais...

Un sourire glissa sur les lèvres de monsieur Broussel.

— Je comprends, dit-il, vous ne me connaissez pas. Eh bien, monsieur le commissaire de police, permettez-moi de vous faire en particulier une communication.

Monsieur Broussel prit à part le magistrat et ils causèrent tout bas pendant quelques minutes.

Après quoi, ayant serré la main que lui tendait monsieur Broussel, le commissaire dit à haute voix:

— Ma mission ici est terminée.

Et, suivi de son secrétaire, il marcha vers la porte.

Avant de sortir, il se tourna vers la jeune fille et lui dit:

— N'oubliez pas, mademoiselle, que nous avons pris acte de votre promesse; ne recommencez plus.

Dès que la porte se fut refermée, Laurence, tout en larmes, s'élança vers monsieur Broussel, et saisissant une de ses mains:

— Ah! monsieur, monsieur! s'écria-t-elle, comme vous êtes bon, et que je vous dois de reconnaissance!

— Il vous a bien tourmentée, ce commissaire de police!

— Oh! qu'il m'a fait souffrir! Monsieur, si vous n'aviez pas été là, est-ce qu'on m'aurait mise en prison?

— On ne serait pas allé jusque-là, je pense, mais on eût absolument exigé de vous des explications.

— Je n'aurais rien dit, mon-

sieur, non, rien, rien. Ah! voyez-vous, c'est trop horrible!

— Eh bien, vous voilà maintenant rassurée; on ne cherchera plus à pénétrer votre secret. Gardez-le donc, ce secret terrible!

— Oh! oui, fit-elle en frissonnant, je le garderai.

— Je vous répète mes paroles de tout à l'heure, je m'intéresse à votre sort, je suis votre ami.

— Oui, mon ami.

— Votre protecteur.

— Oh! oui, monsieur, protégez-moi.

— Vous me permettrez de veiller sur vous.

— Hélas! vous seul maintenant pouvez me donner des conseils, être mon guide dans la vie. Ne m'abandonnez pas, monsieur.

Je vous le promets: je remplacerai près de vous votre père qui n'est plus et cette mère que vous ne voulez plus revoir.

— Et moi, je serai reconnaissante, dévouée, respectueuse, et je vous aimerai comme un père.

— Dès ce soir je m'occuperai de vous, vous êtes une bonne ouvrière; on vous trouvera facilement, j'espère, une place dans une maison de couture où vous serez bien traitée, où l'on aura pour vous l'affection que vous méritez, où vous serez à l'abri des persécutions.

— Je travaillerai bien, monsieur, vous verrez; les personnes à qui vous m'aurez recommandée seront contentes de moi; on n'aura jamais à se plaindre de votre protégée, je vous le promets!

— Bien, mon enfant, bien.

— Quand devrais-je quitter cette maison?

— Mais pas plus tard que demain, je pense.

La jeune fille resta un moment silencieux les yeux baissés.

— Monsieur, reprit-elle d'une voix hésitante et en attachant du nouveau son regard volté sur monsieur Broussel, je voudrais bien vous demander quelque chose.

— Demandez donc sans crainte.

— Le jeune homme qui m'a sauvée, monsieur Alexis Mollin, est-il, malade; il ne pourra point, paraît-il, se lever avant cinq ou six jours, et ses amis, ayant à faire à Paris, seront forcés de le laisser seul.

— Eh bien?

— Alors, monsieur, je demanderais.

— Dites.

— Je vous demanderais de me permettre, de m'accorder comme une faveur de rester ici, près de mon sauveur, jusqu'à ce qu'il soit complètement rétabli. Si vous saviez comme à lui aussi je désire témoigner ma reconnaissance.

— Eh bien, c'est entendu, vous resterez.

— Oh! merci, monsieur, merci. J'aurai bien soin de lui, le jour, la nuit, à toute heure, je veillerai à son chevet, toujours prête à lui donner ce qu'il demandera.

— Allons, répliqua monsieur Broussel avec un doux sourire, je constate avec joie que vous avez un excellent cœur. Notre ami Alexis sera certainement heureux de vous avoir comme garde-malade et je ne doute pas que vos bons soins ne hâtent sa guérison.

XI

### LA FAMILLE CLAMERGEAT

Etienne Renaudin demeurait rue d'Allemagne. Il était sorti de chez lui le jeudi soir vers quatre heures de l'après-midi, et avait mis sa lettre adressée à mademoiselle Julie Clamergeat dans une boîte aux lettres qu'il avait rencontrée sur son chemin en se rendant au bois de Boulogne.

La lettre n'avait pas été comprise dans les dernières distributions du soir; elle n'arriva à destination que le lendemain à neuf heures du matin.

Mlle Julie Clamergeat venait de se lever, et elle était dans sa chambre, occupée à sa toilette quand la femme de chambre, de sa mère lui apporta la missive cachetée de cire noire de l'amoureux évincé.

Elle tressaillit en reconnaissant l'écriture d'Etienne et s'empressa de congédier la domestique.

Aussitôt seule, elle déchira l'enveloppe et lut.

Etienne lui disait que, chassé par monsieur Clamergeat et séparée d'elle pour toujours il ne voulait plus vivre. En termes respectueux et forts touchants, il lui adressait son adieu suprême et terminait en faisant des vœux pour son bonheur.

Tenant le papier serré entre ses doigts, Julie resta un instant immobile, comme pétrifiée.

Elle était pâle comme une morte, et il y avait dans ses yeux fixes, grands ouverts, l'expression d'une indicible terreur.

— Mon Dieu, mon Dieu! fit-elle.

Puis le corps frémissant, elle relut à haute voix cette phrase courte et terrible:

— Quand vous lirez ces lignes, Julie, mon cadavre sera suspendu à la branche d'un arbre du bois de Boulogne! Adieu! adieu!

— Mort, mort! Pendu! prononça-t-elle d'une voix étranglée.

Une pareille commotion ne pouvait manquer d'amener une crise nerveuse.

Mademoiselle Clamergeat se mit à pousser de grands cris qui remplirent toute la maison.

Madame Clamergeat, accompagnée de sa femme de chambre, et monsieur Clamergeat, qui suivait de près, accoururent au secours de leur fille, qu'ils trouvèrent se roulant et se tordant sur le parquet, en proie à d'horribles convulsions.

Pendant que Madame Clamergeat et la domestique s'empressaient de relever Julie, de la coucher sur un canapé et de lui faire respirer des sels, monsieur Clamergeat vit la lettre tombée sur le tapis et la ramassa vivement, se doutant bien que ce papier avait causé l'attaque de nerfs de sa fille.

Il lut et fut consterné. Il avait bien entendu parler quelquefois de suicides par amour; mais il n'avait jamais voulu croire qu'un homme pût se tuer pour une femme. Cette fois, il était forcé de se rendre à l'évidence.

Mais ce qui l'émotionnait surtout, c'est que sa fille jouait le deuxième premier rôle dans ce sombre drame. Certes, il ne lui plaisait point que sa fille pût être comparée à une héroïne de roman ou de mélodrame.

En homme prudent, qui ne tient pas à faire connaître ses ennuis de famille à ses serviteurs, il congédia la femme de

chambre. D'ailleurs madame Clamergeat pouvait maintenant se passer de la domestique. La crise avait pris fin, le calme succédait.

La première chose que vit Julie en rouvrant les yeux, ce fut la lettre d'Etienne dans la main de son père.

— Eh bien, fit-elle en hochant la tête, êtes-vous content, dites, êtes-vous content?

— Mais de quoi s'agit-il donc? demanda madame Clamergeat.

— Tiens, lis à ton tour, dit le mari en lui tendant la lettre.

La mère fut consternée comme monsieur Clamergeat.

— Quel malheur, mon Dieu, quel malheur! s'écria-t-elle.

— Et c'est vous, mon père, et c'est vous, ma mère, qui l'avez causé.

— Tu entends, mon ami, elle nous accuse!

— Julie déraisonne.

— Oui, c'est vous qui avez poussé Etienne à se donner la mort! s'écria la jeune fille avec énergie.

— C'est trop fort! Et comment cela, si l'on vous plaît, mademoiselle?

— Vous l'avez chassé de notre maison.

— J'ai également le droit de garder ou de renvoyer qui je veux de mes ateliers et de mes bureaux.

— Etienne Renaudin n'avait rien fait pour être renvoyé.

— Julie, vous n'êtes pas juge en cette matière.

— C'est possible; mais je vous dis, mon père, que vous avez mal agi. Etienne Renaudin m'aimait, il voulait m'épouser, il vous a demandé ma main.

— C'est vrai, il a eu cette audace.

— S'il a été audacieux, c'est qu'il a fait ce que je lui ai dit de faire. Je l'aimais, mon père, je l'aimais!

— Vous devriez en rougir de honte.

— Pourquoi donc?

— Un ouvrier!

— Oui, mais capable d'être un chef de maison.

— Allons donc! fit M. Clamergeat, en haussant les épaules.

— Il était jeune et beau, honnête, plein de courage, instruit, intelligent.

— Vous pouvez ajouter: sans sou vaillant.

— Oui, il n'avait pas de fortune, mais il était riche d'avenir d'ailleurs, qu'importe, je l'aimais.

— Malheureuse!

— Je l'aimais, vous dis-je! je l'aimais, je l'aimais! Vous n'avez pas voulu reconnaître ce qu'il valait; vous n'avez vu en lui qu'un jeune homme pauvre, et parce qu'il m'aimait, parce que nous nous aimions, vous l'avez chassé comme un malfaiteur! Et alors, réduit au désespoir, il n'a plus songé qu'à mourir.

— Avez-vous bien lu, avez-vous bien lu? Pendu, il s'est pendu!

Parce que je ne pouvais être à lui, il a préféré se tuer plutôt que de me voir la femme d'un autre. C'est pour moi qu'il est mort, pour moi. Oh! comme il m'aimait!

— Tu vois, tu entends, dit M. Clamergeat en s'adressant à sa femme. Voilà ce que c'est que de lui avoir laissé lire toutes sortes de livres; elle a le cerveau bourré d'une infinité de sottises et la voilà qui joue à l'héroïne de roman.

La jeune fille s'était levée. Elle reprit avec exaltation:

### Feuilles d'annonce

" Il est si souvent d'usage d'écrire le commencement d'un article dans un style élégant et intéressant, puis de changer tout-à-coup son article en une exclamation applaudissant l'attention du public sur les propriétés des Amers de Houblon pour encourager le peuple à en faire l'essai, et lui prouver qu'il ne doit pas employer d'autres remèdes."

" Le remède est si favorablement annoncé par les journaux de tous les partis et de toutes les dominations religieuses, et il supplante toutes les autres médecines."

" Personne ne peut nier la vertu du houblon et les propriétaires des amers ont montré beaucoup d'habileté en composant une médecine dont les bons résultats sont palpables."

#### Est-elle morte?

" Non."

" Elle a souffert et languit durant des années."

" Les médecins ne lui donnaient aucun soulagement."

" Et un bon jour les amers de houblon ont les journaux lui avaient dit tant de bien l'ont guérie."

" Vraiment! Vraiment!"

" Combien nous devons être reconnaissants pour cette médecine."

#### Les souffrances d'une fille.

" Il y a onze ans notre fille était clouée sur le lit de douleur."

" Elle souffrait des maladies de reins, du foie, de rhumatisme et de débilité nerveuse."

" Elle était sous les soins des meilleurs médecins qui lui donnaient toutes espèces de remèdes sans lui donner de soulagement, et maintenant elle est très bien après avoir fait usage des Amers de Houblon que nous avions méprisés pendant des années.—Les Parents."

#### Un père qui se rétablit.

" Mes filles disent:

" Comme notre père est mieux depuis qu'il fait usage des Amers de Houblon."

" Il se rétablit vite après avoir souffert d'une maladie déclarée incurable."

" Comme nous sommes heureuses qu'il fasse usage de vos amers!"

UNE DAME D'UNION, N. Z.



### Au public en général

Si vous avez besoin d'une bonne machine à coudre, d'un bon piano ou d'un bon harmonium, oubliez pas d'aller chez:

#### FOISY & FRERES

c'est le plus grand établissement de Québec et ils vendent à des prix et conditions qui défont toute compétition. Machines à coudre depuis

5 piastres jusqu'à 150 piastres et garanties par écrit. Vous trouverez à cet établissement un assortiment d'huile et d'aiguilles de toutes sortes.

—AUSSI—

Morceaux et accessoires pour toutes sortes de machines, en gros et en détail. Allez leur faire une visite avant d'aller ailleurs et vous serez satisfaits.

#### FOISY & FRERES,

Seuls propriétaires de la machine à coudre RAYMOND.  
No 287 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.  
N. B.—Agents demandés dans toute la Province de Québec.  
12 juillet. 9 s.

## PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience. Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. \$3.00 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the SCIENTIFIC AMERICAN sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 25 Broadway, New York.

### A VENDRE

Un carrosse nouvellement peint et verni, convenable pour cocher, tonner de voitures ou hôtel de place d'eau. Bon marché au comptant ou à bons termes.

S'adresser au No 13 Rue Amable, Quartier Mont'alm, 6 sept.

LÉVIS, 16 SEPTEMBRE 1884

**LES \$5,000 DE M. MERCIER VII**

M. Mercier est avocat, député du peuple, conseil de la Reine, chef de parti. Quand on est tout cela, le public a le droit de s'attendre qu'on ne le trompe pas et qu'on dise la vérité quand on parle ou qu'on écrit. Or, M. Mercier était propriétaire et rédacteur du Temps. Et il écrivait dans ce journal fondé par lui pour dire la vérité à son parti, l'instruire et lui inspirer confiance dans ses idées et les principes libéraux.

Et qu'écrivait-il ? Que l'histoire des \$5,000 était calomniatrice, contournée. Il traitait ses accusateurs de fourbes, de menteurs, il poursuivait même pour \$20,000 de dommages la Minerve qui l'avait accusé carrément d'avoir vendu et son honneur et la contestation. Il faisait même arrêter au criminel le propriétaire du journal qui lui disait carrément ce qu'il en pensait.

Et cependant les \$5,000 il les avait reçus : il l'admet lorsque, traîné au banc des accusés, il se trouve dans une position sans issue.

Comment qualifier une pareille conduite ? Comment dépeindre le caractère de l'homme public qui nie carrément l'accusation portée contre lui, qui pousse même l'audace jusqu'à défier ses adversaires de lui nommer la personne qui a payé les \$5,000, de lui dire la date et le lieu où l'argent a souillé ses mains, et qui cependant est obligé, devant la foi du serment, et la force de la vérité de venir avouer et se frapper la poitrine.

Mais, disent les journaux libéraux, répétant les explications boiteuses données par M. Mercier lui-même sous serment—il fallait bien dire quelque chose ou se cacher—"il n'y a rien là dedans, M. Mercier avait droit de recevoir les \$5,000, le travail qu'il avait fait dans la cause valait plus que cela."

Halte-là, messieurs ! Ou la transaction était honnête, irréprochable, ou elle ne l'était pas. Si elle ne l'était pas, pourquoi M. Mercier s'y est-il sali ?

Si elle l'était, pourquoi M. Mercier la repudie-t-il en lettres majuscules dans son journal, opposant à ses adversaires les plus solennelles dénégations. Quand on a fait une chose honorable on ne la nie pas, on n'en a pas honte. Voilà du moins comment agissent ceux qui n'ont rien à se reprocher.

Si M. Mercier avait travaillé pour cinq mille piastres, s'il les avait gagnées, pourquoi ne pas le dire dans son journal, pourquoi ne pas dire : "Où c'est vrai, j'ai eu \$5,000, c'est M. B. Trudel qui me les a payées et voici sous quelles circonstances."

Mais non M. Mercier se cache, il a honte et, payant d'audace, il s'écrie dans sa vertu outragée :

"Qui a payé les \$5,000 à M. Mercier ?"  
 "Où les \$5,000 ont-elles été données à M. Mercier ?"  
 "Quand les \$5,000 ont-elles été données à M. Mercier ?"  
 Et voilà !

On M. Mercier disait faux dans son journal ou il disait faux devant la commission.

Or il n'a pas pu dire faux devant la commission, car il était sous serment.

Done, il disait faux dans son journal. Il reste donc acquis à notre histoire politique qu'un chef de parti a sciemment, volontairement et délibérément trompé ceux à qui il s'adressait dans la presse. Quelle confiance reposer maintenant dans la parole de cet homme lorsque, au nom de son parti, il écrira dans la presse ou se lèvera en chambre pour affirmer que le parti conservateur nous mène à la ruine ! Quelle triste figure fera-t-il lorsqu'il demandera au peuple de cette Province de lui confier ses destinées ?

M. Benj. Trudel, qui n'en a peut être jamais fait du tout, a encouru des coûtes terribles, et on lui lance cette suprême injure qu'il n'est pas croyable sous serment. Pourquoi ? parce qu'il a raconté ce que M. Mercier avait fait.

Nous serons plus justes que nos adversaires, nous n'accusons pas M. Mercier de n'être pas croyable sous serment ; ces choses à sont ridicules autant qu'ineptes ; il n'y a que les égarés qui en qui en font ; mais nous lui dirons bel et bien qu'il n'est pas croyable sur parole. Et, ce qui est certain, c'est que ça du moins, ce n'est pas la faute de M. Benj. Trudel, car ce n'est pas M. Trudel qui a du former le caractère de M. Mercier.

Maintenant, faisons un pas de plus, examinons la principale raison que M. Mercier nous donne pour avoir accepté l'argent. Prenons encore son témoignage. Q. La balance des cinq mille piastres, vous l'avez gardée pour vous ? R. Oh oui ! certainement, je l'ai mise à mon crédit à la Banque Nationale, où vous pouvez voir le montant qui a été déposé, à cette époque-là, par les livres de la Banque. Q. N'avez-vous pas trouvé drôle que des adversaires viennent vous payer cinq mille piastres, non pas pour vous engager à discontinuer une poursuite en déqualification, mais simplement pour vous remercier d'avoir obtenu un jugement contre eux, ou d'être sur le point d'en obtenir un ? R. Je n'ai jamais dit cela et vous me mettez dans la bouche des paroles que je n'ai point prononcées. J'ai dit et je répète, pour

qu'il n'y ait pas de malentendu, que mes amis et moi, nous avions fixé la somme de cinq mille piastres (\$5,000) comme étant une indemnité raisonnable et suffisante pour me rembourser de mes frais et déboursés, ainsi que pour mes honoraires ;

R. Je ne dirai pas autre chose que ce que j'ai dit, à savoir, que ces cinq mille piastres (\$5,000) ont été demandés par moi pour mes déboursés de toute nature dans la cause et pour mes honoraires, que je croyais avoir bien et légitimement gagnés dans une cause qui m'avait tant donné de mal, et en plus de cela, me mettre en état d'aider M. Bernard à payer ses frais de contestation. Vous pouvez me questionner autant que vous voudrez, c'est là la seule réponse que j'ai à vous faire à ce propos.

Après avoir fait remarquer, en passant, que M. Mercier admet ici cette partie de l'accusation du député de Chambly, à savoir, que c'était lui, M. Mercier qui avait demandé les \$5,000, nous demanderons à M. Mercier qui est un avocat pratiquant ce qui s'entend par les frais, déboursés et honoraires dans une cause.

N'est-il pas vrai que le montant des déboursés, frais et honoraires, dus à un avocat consiste en un certain montant taxé par la cour et alloué en vertu d'un tarif établi ?

Sans doute, n'est-ce pas, le premier venu connaît cela, cependant que dites-vous plus loin dans votre témoignage.

Q. Mais cette somme que vous avez eue, c'était le montant dû par le tarif ?

R. Je crois vous avoir dit tantôt, en vous donnant approximativement le montant des frais taxables, que le mémoire de frais n'a jamais été taxé.

Q. Vous êtes positif à dire que ce que vous avez reçu excédait le montant taxable ?

R. OUI. Q. Ce qui excédait le montant taxable, vous l'avez reçu non pas comme frais et honoraires, mais comme bonus et indemnité ? R. Comme un montant suffisant pour compléter la somme nécessaire à payer mon trouble et ma perte de temps.

Remarque, M. Mercier, que ce n'est pas encore M. Benj. Trudel qui parle, mais vous, vous seul et pas d'autres. Et vous nous dites que vous n'avez jamais fait taxer vos frais mais que, dans tous les cas, le montant que vous avez reçu excédait celui de vos frais taxables c'est-à-dire légitimement dus.

Auriez-vous par hasard un tarif spécial pour vous dans lequel il y aurait un item pour trouble et perte de temps ?

Peut-être, mais dans le tarif ordinaire, le trouble, la perte de temps, tout cela est compris dans l'item des honoraires, sauf peut-être pour ceux qui sont dangereusement embêtés.

Et l'on dit que vous avez écrit que vous étiez de ceux-là.

**L'EXPOSITION A MONTRÉAL**

De l'aveu de nos confrères de Montréal, le dernier concours agricole et industriel tenu dans la métropole commerciale a été un véritable insuccès.

On attribue différentes causes à ce fiasco. L'exposition, dit-on, était fixée à une date des plus défavorables. Les fermiers à cette époque étaient occupés sur leurs terres et ne se souciaient guère de sacrifier leurs intérêts les plus grands, pour venir exposer à Montréal des produits qui, n'étant pas complètement mûrs, ne pouvaient leur faire honneur.

L'obligation imposé aux éleveurs de laisser leurs animaux jusqu'à la fermeture de l'exposition, en a éloigné un grand nombre qui ont préféré s'abstenir que d'encourir les dépenses et les risques d'un si long séjour.

Vu ces causes, la partie agricole était presque nulle. Quant à la partie industrielle, dit le Monde, elle a été aussi pauvre que possible. Très peu des machines exposées méritaient d'attirer l'attention. Une exposition doit être la réunion des progrès réalisés par un pays pendant une période déterminée. Ce n'est ni un magasin, ni une foire où l'on peut voir les mêmes objets continuellement étalés.

Les exposants se sont montrés apathiques, et l'on se plaint de l'administration. Les récompenses sont accordées un peu au hasard et un peu à tout le monde.

On semble ne plus tenir à ces distinctions qui ne sont pas toujours données au vrai mérite. Il y a eu, paraît-il, dans la distribution des prix des transactions déplorables.

De tout ceci, il résulte que le système de tenir des expositions générales annuelles est mauvais et doit être changé. Personne ne prend intérêt à ce qui se répète si souvent.

On s'en est aperçu à Montréal cette année. Non seulement les exposants sérieux étaient absents, mais encore les visiteurs ont fait complètement défaut.

Il faut espérer que le gouvernement s'occupera de cette importante question à la prochaine session.

L'argent que l'on emploie, en pure perte, à ces grands concours, serait d'un meilleur usage, à notre sens, si on le versait au budget de la colonisation.

Une exposition générale qui aurait lieu tous les cinq ou six ans, tantôt à Montréal, tantôt à Québec, tantôt dans un autre centre industriel, c'est tout au plus ce qu'il faut à une province comme la notre.

On nous informe que l'employé préposé aux bagages à la nouvelle gare de l'Intercolonial à Lévis ne comprend pas le français. Nous n'avons qu'à signaler ce no. velle aux autorités compétentes.

Il faut de toute nécessité que sur nos chemins de fer les employés comprennent et parlent le français. Les voyageurs de l'Intercolonial qui descendent à Lévis sont, on peut le dire, presque tous canadiens-français, il faut absolument un employé de cette nationalité. Nous ne doutons pas que les autorités remédieront à cet état de choses.

**GRINCHEUX**

Nous publions aujourd'hui une correspondance qui fait bonne justice des mensonges qu'un certain M. Béchard a écrits récemment dans le journal La Vérité.

Ce journaliste embulant à la manie d'insulter à droite et à gauche, à tort et à travers.

L'autre jour, le vieux grincheux s'attaquait à M. Letarte, l'un des conducteurs du chemin de fer Intercolonial.

Le grand tort de M. Letarte, paraît-il, est de savoir parler anglais, et de ne pas laisser voyager M. Béchard pour rien.

Si M. Béchard avait des griefs contre l'homme honorable qu'il injurie ostentement, que ne les a-t-il exposés au surintendant du chemin de fer ?

**GAZETTE UNIVERSELLE**

Une pensée par jour : L'imagination qui invente avec grandeur, médite avec profondeur, féconde avec patience, dispose avec sagesse, enchaîne avec habileté, est du génie.

Le conducteur du train de marchandises du Grand-Tronc a failli se faire tuer. Ayant donné la tête contre l'arête d'entrée du pont Victoria, il a reçu de graves blessures. La victime se nomme Lynch.

L'hon. Donald A. Smith a fait un don de \$50,000 à l'Institut Trafalgar. Le but de cette institution est de pourvoir à l'éducation des filles de bonnes familles.

On vient de recevoir à Québec les plans des bateaux passeurs et du mécanisme destinés à relier le chemin de fer du Nord à l'Intercolonial. M. Davis en donnera sous peu les explications.

Le pont du chemin de fer de la compagnie des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse, a été en partie détruit par le feu. Ce pont, construit à Bear Creek, avait 490 pieds de longueur. La population de cette localité souffrira de cet accident.

Les recettes du chemin de fer Pacifique Canadien depuis le premier de janvier jusqu'au sept septembre sont de \$5,483,712, contre \$4,478,592 pour la même période en 1883.

On travaille activement au projet d'élever un monument à l'honorable Barthélémy Joliette, le fondateur de la ville qui porte son nom. En ce moment on organise à Joliette et à Montréal des soirées dramatiques dont les recettes sont destinées à cette patriotique entreprise.

Les cultivateurs de Compton font, durant le présent mois, l'emballage d'expédition eux-mêmes leurs animaux sur les marchés d'Angleterre. Six cents bêtes à cornes seront expédiées ces jours-ci.

Presque toutes les principales localités des cantons de l'Est sont aujourd'hui en communication par le télégraphe. Ces localités prennent chaque année un développement nouveau. Il y a du progrès et de l'avenir dans ces endroits.

La vague froide s'est particulièrement fait sentir à Halifax depuis deux ou trois jours. Il est tombé une neige légère à Moncton, N. B., samedi soir, et à Spryghill, dans les montagnes de Cumberland, il en est tombé une couche de cinq pouces. A Truro, il est tombé deux pouces de neige, et on dut employer un chasse-neige pour débayer la voie de l'Intercolonial du Nord.

M. A. Lefèvre, consul-général de France à New-York, a été chargé par M. Ferry de représenter diplomatiquement le gouvernement français à la conférence internationale qui doit s'ouvrir à Washington le 1er octobre pour la fixation d'un méridien initial et d'une heure commune à toutes les parties du globe. Le délégué technique du gouvernement français est M. Jaussen, membre de l'Institut, directeur de l'observatoire de Meudon.

Décidément, nous avons raison de dire qu'une bande de dévaliseurs de presbytères est en campagne. Aujourd'hui nous apprenons qu'ayant ouvert avec effraction le coffre de sûreté, au presbytère du Coteau du Lac, ils en ont enlevé la somme de \$135.

Il paraîtrait que l'ex-miss Morosini, de New-York, et son ex-cocher devenu son époux seraient réfugiés à Montréal. Evidemment, le Canada devient populaire parmi une certaine classe d'Américains, de ceux qui ne désirent aucunement l'annexion.

Le général Wolseley est au Caire. Il doit partir aujourd'hui pour la Haute-Egypte. Un journal s'étonne qu'il n'ait pas donné rendez-vous à dîner à ses amis de Londres, pour son retour, comme lors de l'expédition d'Egypte. On critique beaucoup ses démarches en Angleterre, mais la majorité semble avoir une confiance aveugle en lui, et le gouvernement lui donne carte blanche.

On parle beaucoup dans certains cercles, du prochain mariage d'un jeune médecin qui demeure dans une rue fashionable du quartier canadien, à Montréal.

Comme ce jeune médecin est veuf depuis deux mois à peine et qu'on le croit inconsolable, cela explique les commentaires dont cette rumeur est l'objet.

Les journaux parisiens continuent à attaquer l'Angleterre avec véhémence. Chaque jour paraissent des articles, signés de noms que le monde entier respecte, respirant la vengeance. Parmi beaucoup d'autres, un ancien ministre et un vice-amiral publient des lettres indiquant les meilleurs moyens pour attaquer l'Angleterre et pour conduire la campagne.

**TRIBUNE LIBRE**

M. le Rédacteur, Vous m'accorderez, j'espère, un petit espace dans les colonnes de votre journal pour me permettre de rectifier les faussetés que M. Béchard a écrites dans la Vérité, (No du 6 septembre) et qui ont rapport à la maison que je tiens depuis quelques années. Je sais que la plus grande punition qu'aurait mérité M. Béchard serait de ne pas m'occuper de ses niésières qu'il a écrites par manie ou parce qu'il n'avait pas d'autres choses à faire ; mais si je le fais, c'est dans le seul but d'empêcher qu'on ne se joue ainsi de la bonne foi des lecteurs. Je ne parlerai que des principaux faits et aussi brièvement que possible.

Dans un long article où les mots épandus, acchar et une couple de petites farces vous arrachent un léger sourire, M. Béchard se plaint de ce que le gardien du buffet l'a servi le dernier... qu'il s'est adressé à lui en anglais... qu'on manque de principes, etc., etc. Que vous soyez arrivé le premier, M. Béchard, je le crois, car lorsqu'il s'agit de manger ou de boire, vous êtes invariablement au premier rang ; mais qu'on vous ait servi le dernier, ce n'est pas le cas : les premiers arrivés ne sont pas traités de la sorte ici. D'ailleurs, l'important c'est d'avoir eu ce que vous demandiez avant l'expiration des 20 minutes.

J'admire votre espèce d'indignation sur la demande de chat de vos vœux, si ? que vous fit le gardien du buffet, et la manière dont vous l'exprimez. Assurément, ceux qui ne vous connaissent pas s'y laisseraient prendre. Mais comme je sais que ce n'est pas le patriotisme mais simplement une manie que vous avez quand vous parlez de la langue anglaise, je me contenterai de vous dire qu'il est une nécessité de parler anglais et non une fantaisie ; que tous, maître et employés, sont heureux de parler français, lorsque c'est leur langue maternelle. Vos remarques sur ce sujet sont tout à fait nulles ici.

Mais où vous dites faux, c'est lorsque vous alléguiez que vous étiez allé à un Canadien. Voyez vous-même, M. Béchard, le père du jeune homme en question est anglais, sa mère est anglaise, il est né à Londres, capitale de l'Angleterre ; son nom est J. Walker. En avez-vous assez pour trouver de quelle nation il est ? Avait-il raison de vous parler en anglais ? N'avez-vous pas eu honte par tout ?

Vous vous plaignez encore, M. Béchard, d'avoir payé 10 centins pour une bouteille de bière de gingembre, en descendant, et 20 centins pour celle que vous avez eue en remontant. Ceci n'a pas l'ombre de bon sens. Tous les employés connaissent très bien les prix de tout ce qui se vend ici ; le jeune homme remplit cette charge depuis trois ans, et il s'en est toujours bien acquitté. D'ailleurs, il n'a aucun intérêt d'en augmenter le prix. Lorsque vous avez payé 20 centins, c'était pour une bouteille de cidre et non de bière de gingembre. Que vous n'ayez pu distinguer l'un de l'autre, c'est certain ; mais n'en donnez le tort à d'autres qu'à vous.

Je ne fais aucune remarque sur la question des principes : il me faudrait trop en dire et vous en souffririez grandement.

Je me contenterai de vous dire, en terminant, que je tiens cette maison depuis cinq ans et que j'ai donné satisfaction à tout le monde. J'ai en pour commensaux des personnes tout aussi délicates que vous, n'en doutez pas, M. Béchard, et personne n'a fait de remarques comme vous en avez faites. Je suis heureux que ce soit sous qui commencent. Je vous conseille, et plusieurs avant moi, de méditer souvent ce petit proverbe : *chaque son mériter les vaches seront mieux gardées.*

LA PROPRIÉTAIRE  
 Restaurant des Trois Pistoles, 15 sept. 1884.

**TELEGRAPHIE**

ANGLETERRE  
 Londres, 17 sept.  
 La requête demandant la liquidation des comptes de la compagnie "Monarch Steamship" a été retirée.

Un dépêche de Hong Kong au Standard dit : "Les autorités chinoises prétendent qu'on a d'abord tiré au dessus de la canonnière anglaise Zephyr et que les pièces d'artillerie n'ont été pointées ensuite de façon à l'atteindre que parce qu'elle a refusé de s'arrêter au premier coup de canon."

On dit ici que lord Woseley, désespérant de secourir Khartoum par la route du Nil, propose d'arriver à cette ville par le désert. The Army and Navy Gazette est fort sévère dans ses critiques contre le projet de construire des bateaux spéciaux pour remonter le Nil ; elle déclare que la flottille n'est pas flottable, et qu'il faudra se résoudre à en faire du bois à brûler. L'article continue par d'autres plaisanteries du même genre.

**FRANCE**

Paris, 17 sept.  
 M. César Janssen, astronome distingué, est parti de Paris pour l'Amérique. Il représentera la France à la conférence de Washington pour déterminer le méridien.

Pendant un bal qui avait lieu au théâtre de Cahors, département du Lot, le plancher de la salle qui sert de foyer aux acteurs et aux actrices s'est effondré et 25 personnes ont été blessées.

Mgr Alfred Duquesnay, évêque de Limoges, vient de mourir. Il était né à Rouen en 1814. Il a été pendant très longtemps curé de l'église Saint-Laurent à Paris. C'est en 1871 qu'il fut nommé évêque.

**BRUXELLES**

Bruxelles, 17 sept.  
 Aujourd'hui les maires de Bruxelles, Liège, Mons, Arlou et Auvers, ont obtenu

une audience auprès du roi. Le maire de Bruxelles, se faisant l'interprète de tous, a protesté vivement contre la nouvelle loi sur l'éducation.

Cette députation, a-t-il dit, au nom de laquelle il a pris la parole, représentait 820 communes et une population de 2,800,000 habitants.

Le roi a répondu qu'il avait également reçu de nombreuses requêtes en faveur de cette loi, et c'était son devoir à lui, d'acquiescer à la volonté de la nation, exprimée par la majorité du parlement. Il se montrera toujours scrupuleux dans l'observance de ses devoirs de roi constitutionnel et restera fidèle à son serment. A l'avenir comme par le passé, il ne ménagera pas ses efforts pour assurer l'action régulière du parlement. Dans l'exercice de ses prérogatives, il traitera tous les belges sur un pied d'égalité.

Une foule immense s'était groupée aux abords du palais et a acclamé les maires lorsqu'ils en sont sortis.

**ALEMAGNE**

Berlin, 17 sept.  
 On dit que Hébert Bismark sera nommé ambassadeur en Angleterre.

Le gouvernement est entré en négociations avec le gouvernement espagnol pour l'achat de l'île Fernando-Po.

Il est rumour que le secrétaire de la colonisation est sur le point d'envoyer une mission pour prendre possession, au nom de l'Allemagne, d'une grande partie du pays dans l'ouest de l'Afrique.

**UN OURAGAN**

Un terrible ouragan est passé sur notre ville, hier après midi, vers quatre heures. Le vent a causé des dégâts en plusieurs endroits. Des clôtures ont été renversées, des arbres déracinés ; quelques toitures de hangars ont été enlevées et des pièces de bois lancées à une grande distance.

A Lévis, cependant, les dommages ne sont pas considérables. C'est sur la partie haute de la ville de Québec que l'ouragan s'est décliné avec plus de force.

Les quartiers Saint-Jean et Mont-carm ont particulièrement souffert.

Le métal des toitures de l'église Saint-Jean et de l'école des frères a été soulevé sur une espace considérable. Les échafaudages ont été démolis et des madriers lancés dans les fenêtres des maisons voisines.

A la sacristie, la couverture en tôle a été soulevée en entier et des fragments de la toiture ont volé dans toutes les directions. On en a retrouvé à une distance de plusieurs cents pieds.

A l'angle des rues Saint-Patrice et J. Piber, un mur en briques, triste relique de la configuration de 1881, s'est abattu sur le toit de la maison de M. Gilbert, charbon, et a failli être la cause d'un grand malheur. Les galeries et les escaliers ont été démolis.

Plusieurs personnes ont été blessées par les débris qui se tourmentent projetés à droite et à gauche. Parmi elles se trouve M. George Trudel, employé au bureau du Trésor. Un morceau de tôle lui a fait un pied une entaille large de trois pouces.

Dans la soirée, nous avons eu un orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre. Le firmament offrait un spectacle grandiose et terrifiant tout à la fois.

Ce n'était plus des éclats de lumière sabbits ou momentanés que l'on apercevait, mais des traînées de feu formant des courbes et prenant différentes configurations.

La foudre serpentant de tous côtés, a dû s'allumer quelque part près de terre et ajouter quelques nouveaux malheurs à la liste déjà trop longue de ceux qu'elle a occasionnés cet été.

A la pluie, s'était mêlé la grêle qui a peut être causé des dommages aux céréales.

Une heure après, le beau temps nous était revenu. Le reste de la nuit a été superbe, quoiqu'un peu froide. Aujourd'hui nous jouissons d'une température magnifique.

**COURRIER DE LÉVIS.**

Une église déserte.—Malgré la défiance de l'autorité ecclésiastique, on achève la construction d'une église dans la route Saint-Germain, comté de Kamouraska.

En février dernier, à la suite d'une retraite prêchée par les révérends pères Rédemptoristes, les révoltés avaient manifesté l'intention d'abandonner leur projet. Mais au printemps cette malencontreuse idée que l'on pensait détruite à jamais, germa de nouveau dans le cerveau de ces habitants.

Instruction fut donnée à l'entrepreneur de continuer les travaux.

Et voilà pourquoi, aujourd'hui, le voyageur qui y passe en cet endroit, aperçoit, comme aux temps des persécutions, une église déserte, monument de l'insubordination d'un groupe de paroissiens.

La Salsepareille d'Ayer est fortement concentrée ; c'est le remède le plus économique dont on puisse se servir pour purifier le sang.

Mauvaise aventure.—Avant-hier soir un jeune homme était arrêté au Grand-Tronc, dans les circonstances suivantes : Dans le cours de la journée, il avait acheté deux billets de passage ; mais au moment du départ ; sa femme étant tombée malade, il songea à revendre un de ses billets, croyant en avoir le droit.

Notre voyageur y allait de bonne foi. Il demanda même à M. Fortin, restaurateur, qu'il avait pris pour un employé parce qu'il avait un fanal à la main, s'il ne pourrait pas lui faire vendre le billet en question.

M. Fortin, soupçonné dans le pauvre garçon un cavalier d'industrie, avertit la police qui arrêta le vendeur au rabais.

Malgré toutes les bonnes raisons du monde, le prisonnier dut passer la nuit au poste.

Le lendemain matin, après avoir expliqué son affaire à M. le juge de paix Flavien Roy, il fut libéré.

Cet acquittement n'a pas été vu d'un bon œil par les intéressés qui se proposaient de faire arrêter de nouveau l'homme qui avait ainsi commis une infraction à la loi des chemins de fer.

Comme nous n'en avons pas entendu parler depuis, nous supposons que la réflexion a amené le résultat qu'on en devait attendre.

La chasse.—La saison de la chasse est ouverte, mais il paraît que le gibier n'est pas encore abondant. Les anciens expliquent la chose en disant que le mois n'est pas encore assez avancé et qu'il va falloir quelques jours de vent du nord-est pour faire lever les canards et les pluviers. Ainsi donc on n'a pas encore lieu de désespérer.

Noyé.—Samedi dernier, un petit garçon de huit ans, du nom de Alfred Carrier, qui jouait sur du bois en grume, près du quai Price, à Haddow, est tombé dans le fleuve et s'est noyé. On a retrouvé son cadavre une heure après.

Conseil colonial.—On annonce que les îles Saint-Pierre et Miquelon vont être prochainement dotées d'un conseil colonial électif.

Cette institution était instamment réclamée par les habitants qui, malgré leur petit nombre, représentent des intérêts fort importants, et peuvent fournir, d'ailleurs, un nombre d'électeurs très supérieurs à celui des électeurs français de certaines colonies déjà pourvues d'un conseil colonial, la Cochinchine par exemple.

Accident fatal.—La compagnie du chemin de fer Québec-central fait continuer les travaux du prolongement de sa ligne jusqu'à Saint-François. Les entrepreneurs emploient environ 140 hommes, la plupart étant des habitants des localités du comté de Beauce.

L'autre jour, on était rendu à l'endroit connu sous le nom de Petit rocher. On pratiquait une espèce de tunnel lorsque tout à coup un effondrement eut lieu et l'un des journaliers, du nom de Garant, de Saint-Victor de Trieng, se trouva enseveli sous un amas de terre.

On s'empresse de déterrer le pauvre garçon qui expirait une demi-heure après.

C'est le deuxième accident de ce genre qui arrive sur cette voie ferrée. Il est temps, croyons-nous, de chercher les causes de ces malheurs.

Si nous sommes bien renseigné, les entrepreneurs dans le but d'activer les travaux, font pratiquer des excavations sous des amas de terre, exposant ainsi la vie de leurs employés.

En ce cas, il est du devoir des autorités d'intervenir pour faire disparaître ce danger imminent créé par l'intérêt de quelques hommes et qui menace sans cesse les travailleurs.

Les bateliers canadiens.—On se rappelle que plusieurs personnes en Angleterre ont qualifié de "meurtrier" le projet d'envoyer des voyageurs canadiens en Egypte, pour l'expédition de Khartoum.

M. Stevely Hill, député au parlement anglais, écrit à ce sujet, à un journaliste canadien, une lettre dont nous extrayons les passages suivants: "L'ouvrage qu'ils trouveront sur le Nil n'a rien de commun avec leurs travaux sur vos lacs magnifiques, sur vos belles rivières au Canada.

On ne trouve là ni l'ombrage ni l'air frais. Partout le soleil brûlant et le sable au bord de la rivière.

Les bateliers arabes, sans vêtements, et ne mangeant que les fèves et le riz, travaillent dans l'eau, comme ne peuvent le faire que les nègres et ceux qui y sont tout acclimatés.

Vos pauvres bateliers canadiens seront très vite accablés d'une faiblesse assommante, de la maladie, de la dysenterie et de la mort. Il leur serait impossible d'y vivre en travaillant."

D'autres prétendent que l'expédition, bien que périlleuse, n'offre pas de tels dangers. Dans tous les cas, ce n'est pas le courage qui manque à nos bateliers canadiens.

Le rénovateur des Cheveux de Hall rend la chevelure souple, soyeuse, brillante, il est sans rivaux pour la toilette.

La vol de St. Barthélemy.—Nous avons annoncé ces jours derniers qu'un vol considérable avait été commis chez le chanoine Moreau, à Saint-Barthélemy.

Pendant que le curé était en visite à Saint-Justin, des voleurs pénétrèrent dans le presbytère et enlevèrent une somme de \$150, et plusieurs autres objets.

Depuis on n'a plus entendu parler des voleurs, mais ils ont dû aller se réfugier à Montréal, parce qu'hier, MM A Hurteau et frère, commerçants de bois à l'angle des rues Dorchester et Sanguinet, ont trouvé dans leur cour un pistolet sur lequel était gravé le nom du chanoine Moreau. Ce dernier fut

identifié comme faisant partie des objets volés.

Accusé de réception.—Nos remerciements pour l'envoi d'une brochure intitulée: Angéline de Montbrun, par Laura Conan.

Note personnelle.—M. Solomon, le chargé d'affaires de la Jamaïque, est en moment à Ottawa.

Milice active.—La démission du Lt. H A Turgeon et du sous-lieutenant P L T Normandin, de la batterie No 2 de l'artillerie de garnison de Québec, a été acceptée.

M. Edmond Chioia, gentilhomme, est nommé sous lieutenant de la compagnie No 3 du 17e d'infanterie de Lévis, en remplacement de M. Bégin, qui a été promu.

Le lieutenant James B. Donaldson se retire avec le titre honoraire de capitaine.

Capture d'ours.—M. Julien Couture de St-Lambert, comté de Lévis, a pris 3 ours au piège dans les journées de vendredi, samedi et dimanche dernier. Dans un cas M. Couture a failli être victime de son audace. Deux ours gardaient la trappe où le troisième était enfermé; il a fallu user de ruse pour se rendre maître de la place.

Beau résultat.—Il y a six ans, M. Damase Turgeon, cultivateur de la paroisse de Beaumont, faisait une plantation de huit cents tiges de pommiers qui lui donnent maintenant une magnifique récolte de pommes qui peuvent aujourd'hui rivaliser avec celles des environs de Montréal.

Colonisation.—Le docteur Fortin, inspecteur de colonisation, est parti hier pour le comté de Témiscouata, en compagnie de M. Dechêne, député à l'Assemblée législative. A son retour, le docteur fera une visite officielle dans le comté de Pontiac.

Exportation du bétail.—Il a été exporté 2,183 têtes de bétail la semaine dernière, et 2,013 la semaine précédente. Il en a été exporté 2,516 durant la semaine correspondante de l'année 1883, et 1,775 en 1882.

Le nombre total des animaux exportés durant la présente saison à venir jusqu'à cette date, est de 39,643, soit une augmentation de 1,591 sur le nombre de l'année 1883, et 5,430 sur celui de 1882.

En garde.—Depuis un certain temps notre ville est visitée par des compagnies de gymnaste, de magiciens, etc., etc, qui dressent une tente dans un endroit écarté ou qui louent une petite salle et ne se font annoncer qu'à demi pour mieux tromper le public. Nous mettons nos lecteurs en garde contre ces faïnéants qui exploitent nos classes ouvrières.

Assassinat.—Un meurtre vient d'être commis à Ormstown district de Beauharnois.

Samedi soir, entre onze heures et minuit, des jeunes gens, un peu sous l'influence de la boisson, laissaient ce village et se rendaient à la résidence d'un nommé Louis Bruleau, à environ un mille d'Ormstown.

Ne pouvant être admis dans la maison de son bon gré, ils tentèrent d'enfoncer la porte. Bruleau et son fils défendirent l'entrée de leur maison. Quelques coups de feu furent tirés et une balle vint frapper le père Bruleau au cœur, le tuant instantanément.

On a prétendu que Bruleau avait été tué accidentellement par son fils, mais une femme a déclaré que le coup de feu avait été tiré du dehors.

Tous les jeunes gens ont été arrêtés et attendent l'enquête.

COURRIER DE QUEBEC

Université Laval.—C'est cette semaine même que les directeurs de cette institution doivent faire le choix définitif de l'emplacement de l'édifice qu'ils font construire à Montréal.

S'ils trouvent un site plus avantageux que celui de la rue Saint-Denis, le terrain qu'ils possèdent à cet endroit sera vendu et le produit de la vente servira à l'achat du nouveau terrain. On espère pouvoir accorder les contrats de construction lundi prochain.

Tournoi d'échecs.—Un tournoi d'échecs commence ce soir au bazar de Saint-Roch. Tous les amateurs sont invités. Un prix sera présenté à l'heureux concurrent.

Bain froid.—Avant-hier après-midi, une chaloupe montée par huit hommes, a chaviré à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Les naufragés se sont débattus dans l'eau comme ils ont pu pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'une autre embarcation vint à leur secours. Tous en ont été quittes pour un bain froid.

En correctionnelle.—Un jeune apprenti que son patron avait fait arrêter pour refus de travailler, a été condamné à 50 cents d'amende et aux frais de la cause. Il lui faudra en outre retourner à ses anciennes amours.

Regattes.—Les courses de chaloupes qui ont eu lieu mardi après-midi, à l'embouchure de la rivière St-Charles, ont été un succès. Les rameurs ont

lutté vigoureusement. Les bateaux sont arrivés dans l'ordre suivant: la Howell, la Gregory, et la McGreevy.

Cour du recorder.—Hélène Roy, une prostituée, est condamnée à \$5 d'amende ou à un mois de prison pour ivresse.

Trois ou quatre pchards atrepont leur \$2 d'amende ou quinze jours de retraite.

Un citoyen étant à sa deuxième offense pour ivresse est condamné à \$20 d'amende et aux frais. On s'adressait à une bourse bien garnie.

Un chaloupière de Saint-Sauveur, Narcisse Boulanger, convaincu d'avoir insulté Mme Gentil, paie \$1 d'amende et les frais de la poursuite.

Soumissions.—Les soumissions pour la construction d'un édifice destiné à l'école des arts et dessins ont été examinées. Les conseils des arts et manufactures a accordé l'entreprise à M. F. Devarennes pour la somme de \$9,546. Ce bâtiment sera élevé sur la propriété donnée gratuitement par le sénateur Ross.

Pour le Saguenay.—Le vapeur Saguenay, capitaine Lecours, quittera le quai Saint-André, demain matin, à sept heures et demi, pour la baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, faisant escale aux ports intermédiaires.

Vol.—Un vol de grand chemin a été commis dans les environs de la ville. La police se croit sur la trace des bandits et nous aurons ces jours-ci des détails complets.

Le cable.—M. Gisborne a submergé un câble pesant neuf tonnes entre l'Ange-Gardien et l'île d'Orléans, de sorte que, avant un mois maintenant, Québec sera en communication directe avec la quarantaine, à la Grosse Ile.

Toujours le même truc!—Un autre malheureux vient d'être victime d'un escroc, à bord d'un convoi du Grand-Trou venant de Listowell, Ont.

Le chevalier d'industrie, comme la chose se pratique depuis longtemps, lui a emprunté \$50 et donné en garantie une obligation de \$1000 de la compagnie de mines d'argent de Butte City, Montana, qui n'existe plus depuis dix ans.

La victime, qui se nomme Wm Helmick, était venue en promenade à Montréal.

Ce truc a été pratiqué des centaines de fois et décrit suffisamment dans les journaux pour être connu de tout le monde. Cependant, les escrocs trouvent toujours le moyen de faire des dupes.

La couleur des pensées.—Il y a en ce moment, dans un hôpital allemand, un névrosiste doué d'une vue extraordinaire et qui met en émoi le monde scientifique tout entier.

Cet individu voit une vague lumière bleue se dégager du front des personnes qui sont en face de lui, lorsque ces personnes concentrent leur travail intellectuel sur un sujet quelconque; autrement dit, lorsqu'elles pensent avec intensité.

Des expériences ont été faites, et toujours, quand la personne mise en présence se met à réfléchir avec concentration, ce voyant extraordinaire voit se dégager autour de la tête la lumière de la pensée, qu'il dit être bleue ou légèrement violette.

Pour être arrivera-t-on un jour, au moyen d'instruments d'observation, à reconnaître la nature des pensées de son interlocuteur? Ce jour-là, ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation sera bien près de sa fin!

Congrès.—Celui-là intéresse particulièrement les barbiers.

Dérivément avait lieu, en Allemagne, un congrès de barbiers. Il s'agissait d'éclaircir quelques points professionnels.

Doit-on commencer une barbe par la joue droite ou par la joue gauche du client?

Après un débat très animé, le congrès a adopté la proposition présentée par le délégué de Mayence, à savoir qu'on ne doit plus commencer par la joue droite, mais par la gauche du patient.

Une discussion non moins animée s'est élevée sur le point de savoir si l'on devait savonner le client avec le pinceau ou avec la main.

On se mit d'accord pour adopter un procédé mixte suivant les cas.

Une troisième proposition tendait à exclure de l'association tous ceux qui persistaient encore à employer la méthode surannée consistant à faire pivoter la tête de la pratique en employant le nez en guise de gouvernail.

Une autre question très grave: Il s'agissait de savoir si l'on devait entretenir le client en émettant des vues personnelles sur le temps et ses changements possibles à courte ou à longue échéance, ou si l'on devait s'en tenir à des appréciations absolument objectives.

Après une discussion de deux heures, on finit par se ranger à cette dernière solution.

MARITIME

La somme d'argent perçue à la maison des douanes de Québec, dans la journée d'hier, s'élève à \$2,201 piastres.

—Le paquebot Ontario est arrivé de Liverpool hier après-midi avec un troupeau d'animaux de race qui ont été débarqués à la station du Grand-Trou et menés à la quarantaine, à Saint-David de Lauberivière.

—Le steamer Helvetia, parti de Anvers le premier septembre, est passé dans le port hier matin en route pour Montréal. C'est de là que les marchands de Québec recevront leurs importations.

—Le vapeur Union, de la compagnie du St-Laurent, a fait son dernier voyage mardi. On l'a mis dans ses quartiers d'hiver, à l'anse Wolfe.

—La corvette Garnet, n'ira pas à Montréal, ses services étant requis ailleurs.

NECROLOGIE

La mort déployant ses ailes, enveloppe de ses ombres éternelles la jeune fille à peine acheminée sur le sentier de la vie, aussi bien que le vieillard courbé sous le poids des années. Naitre au printemps; s'éteindre avec la fleur; voilà de notre vie le destin enchanté. Atropos, la cruelle qu'elle est, vient cueillir une nouvelle fleur dans la personne de Mlle Wilhelmine Filteau, âgée de dix-sept ans et cinq mois. Jeune et belle, elle avait su, par son affabilité et cette amabilité si naturelle, s'attirer l'estime générale, et faire le bonheur de ceux au milieu desquels elle vivait; elle portait toujours sur sa figure l'air de la bienveillance, véritable reflet des qualités précieuses qui ornaient le cœur de cette âme candide. Se bécotant dans les profondeurs des illusions, elle ne rêvait pour l'avenir que la joie et le bonheur; mais au moment où les beaux rêves de la jeunesse lui apparaissent dans une aurore radieuse, Dieu dans ses desseins impénétrables brise tout à coup cette existence; l'arrachant des bras d'une famille en proie aux angoisses les plus atroces, et la ravisant à l'amour d'un jeune cœur ne formant pour elle que les espérances les plus douces et les plus suaves.

Qu'il est pénible de mourir à dix-sept ans, surtout quand on aime et qu'on est aimé!... A cet âge où il semble que la Parque n'ait pas encore songé à trancher le fil qui nous retient sur ce passage d'exil. Mais illusion! avenir trompeur! le fil par lequel notre existence est suspendue est bientôt rompu, et, à cette heure fatale, il faut dire adieu à ses parents et amis, à ceux qu'on a tant aimés, pour s'en aller au séjour de la Céléste Patrie.

O chère cousine, puisque maintenant tu n'es plus du nombre des mortels, du haut du Ciel, jette un regard sur ceux que tu as connus et aimés, et invoque le Très-Haut pour qu'un jour, nous chantions ensemble les louanges du Seigneur dans la Sion Céleste dont tu savoureras les douceurs.

A. D.

Deces

MARQUETTE.—A Lévis, ce matin, Marie Cédulie, fille de M. B. Marquette, greffier des procès-verbaux, à l'Assemblée législative. La sépulture aura lieu samedi à 9 heures. Les parents et amis ainsi que les enfants de Marie sont respectueusement priés d'y assister.

—DEFAULT.—A St-Joseph de Lévis, le 17 courant Dame veuve Marie Louise Default épouse de Prisque Magnan à l'âge de 78 ans. Son décès et sa sépulture auront lieu à Saint-Joseph de Lévis vendredi à 7 hrs. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils Fabien Magnan. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

On demande

Un associé ou un fournisseur, dans une branche d'affaires qui promet beaucoup. Le montant requis serait de cinq à huit cents piastres.

Des garanties de commerce seront données.

Pour autres informations, s'adresser par lettres à

A. B. C. Bureau du Quotidien

18 sept.—8j

GRANDE FETE SOLENNELLE

Saint-Nicholas

DIMANCHE, 21 septembre '84

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de prêtre de M. Fabbe J.-A. Durcau, curé.

Le splendide bateau à vapeur PELERIN, Capt. A. Baker, fera un voyage pour la circonstance et laissera le quai Champlain à 7 heures, A. M. et retournera le soir après la cérémonie. Pour réhausser l'éclat de cette belle fête, le comité de la paroisse s'est procuré le concours de la "Société Musicale Sainte-Ocille de Québec" et le service de la fanfare de "l'Union Musicale de Québec.

Il y aura à 9.30 A. M., grande messe solennelle en musique chantée à l'église de la paroisse par la Société Ste-Ocille.

Il y aura aussi feu d'artifice le soir à bord du vapeur, et un ballon sera lancé au départ du bateau à Saint-Nicholas.

Le vapeur arrêtera à Sillery, et Saint-Romuald à 7.30 heures A. M.

Prix du passage, aller et retour 30 cts. 18 sept.—3f

LOUIS RIVET

BARBIER-COIFFEUR

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a ouvert de nouveau sa boutique de barbier

Au pied de la cote Labadie

maison occupée actuellement par M. Gaudias Leclerc.

M. LOUIS RIVET ayant été obligé par maladie d'abandonner son métier va mieux aujourd'hui et se remet au travail. Il peut rendre satisfaction comme par le passé, c'est pourquoi il sollicite une visite à son nouvel établissement.

M. RIVET travaille aussi les cheveux de toute manière. 17 sept.

Charbon a vendre

Charbon ECOSSAIS pour poëles. " AMERICAIN pour fournaies. " ANGLAIS pour forge. " COKE pour fonderie. Constantement en main et offert en vente au plus bas prix du marché, par

A. T. BEAULIEU

Rue Commerciale (Passage), Lévis. 17 sept.



Demenagement

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont transportés leurs bureau et boutique de menuiserie au No 18, Côte de Passage, porte voisine de M. T. Arsenault, marchand de nouveautés

Comme par le passé, ils se chargeront de la construction de toutes sortes de maisons, sous le plus court délai et à des prix raisonnables.

MICHAUD et MERCIER, Entrepreneurs-menuisiers 18 Côte de Passage Lévis. 3 septembre.

Terre a vendre

Une terre située dans le 2me rang de la paroisse St-Vallier, comté de Bellechasse, contenant 24 arpents de front sur quatre de profondeur. Avec aussi une magnifique maison toute neuve et une grande cour de cent pieds de long.

L'eau est amenée à la maison et à l'étable par un aqueduc.

Le tout en ordre parfait et situé à un mille de la gare du chemin de fer. Prix modéré: conditions très faciles.

S'adresser à M. M. ROBITAILLE, FICHER et C<sup>o</sup>, Québec, ou à M. PRUDENT LAVERGNE, St-François, Riv. du Sud, Montmagoy. 11 sept.—1m

Charbon Ecossais

De première qualité POUR L'USAGE DES FAMILLES A vendre au quai Chabot

S'adresser à F. X. CHABOT, Rue Commerciale. 8 sept.—1m

On demande

Deux jeunes garçons sachant l'anglais et le français trouveront de l'emploi comme apprenti typographe à cet établissement. MERCIER & C<sup>o</sup>

AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a ouvert un établissement comme pharmacien, apothicaire, chimiste et droguiste à l'endroit ci-devant occupé par O. J. Dion, rue Commerciale, No 84, Lévis.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

DR. A. A. MARSAN.

AVIS

Les personnes qui auraient contracté des dettes envers le révérend M. Cyrille Noël, décédé dans le cours du mois dernier ou qui auraient des réclamations à faire contre lui sont priées de régler d'ici à un mois avec le soussigné.

F. X. BELANGER, P<sup>re</sup>. Victoire au faubourg St-Jean, Québec. Exécuteur-testamentaire. Faubourg St-Jean, sept. 15 1884.

HEURES DE LA MAREE HAUTE

	Septembre	Matin	Soir
Lundi.....	15	2 33	3 14
Mardi.....	16	3 52	4 26
Mercredi.....	17	4 31	4 51
Judi.....	18	5 22	5 46
Vendredi.....	19	6 06	6 27
Samedi.....	20	6 46	7 06
Dimanche.....	21	7 22	7 38

PHASES DE LA LUNE

Pleine lune, vendredi, 19., 4.52 a. m.

LE PREMIER COLON DE LEVIS

Format in-12, 196 pages —PAR— JOSEPH-EDMOND ROY.

Prix: Relié.....60 cents.

" Broché.....50 "

A.-T. LEPINE, Agent-général, Lévis.

Le livre sera envoyé franc de port à toute personne qui en fera la demande.

